



**Fonds de Consolidation de la Paix
République Centrafricaine**



**FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX
RAPPORT DESCRIPTIF ANNUEL SUR
L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET**

PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT: 1 JANVIER – 31 DECEMBRE 2009

Soumis par :

Nom : André LAOUBAI
Titre : Coordonnateur National
Organisation : UNDP
Contact : Tél. +236.70.95.12.48
Courriel : andre.laoubai@undp.org

Pays : République Centrafricaine

Domaine Prioritaire :

Promotion de la Bonne Gouvernance et
Etat de Droit

N° du Projet : PBF/CAF/A-3

MDTF Office Atlas N°: 00066660

Intitulé du Projet : Appui au réseau des
femmes leaders des zones de conflit pour la
promotion et la protection des droits de la
femme et de son autonomisation

***Organisation(s) UN
participant(s):***

Programme des Nations Unies pour le
développement

Partenaires de mise en œuvre:

Ministère des Affaires Sociales, de la Famille
et de la Solidarité Nationale

Budget du Projet (FCP) :

390 000 US\$

Durée du Projet (mois): 14 mois

Date de transfert : 17 février 2009

Date d'achèvement : 16 avril 2010

Révisions/Rallonges Budgétaires :

RAPPORT NARRATIF ANNUEL

I. But

Objectifs globaux :

- Faire prendre conscience de la nécessité d'organiser les femmes comme levier de la promotion et de la protection des droits de la femme et de son autonomisation;
- Donner des capacités et des compétences au réseau de femmes leaders pour développer des initiatives de plaidoyer, de mobilisation générale et de prise d'initiatives de promotion et de protection de leurs droits et de leur autonomisation

Objectifs spécifiques :

- Sensibiliser, informer et mobiliser les bénéficiaires et les parties prenantes
- Organiser les femmes en réseau de défense de leurs droits
- Renforcer les capacités des leaders féminins en matière de plaidoyer et de planification stratégique
- Appuyer la promotion des initiatives de plaidoyer et de renforcement de l'accès durable des femmes aux revenus

II. Ressources

- Ressources financières
PNUD : 39.000 US\$
- Ressources humaines
1 coordonateur
1 assistante administrative et financière
1 chauffeur

III. Arrangement de mise en œuvre et de suivi du projet

- Le projet est exécuté par le Bureau Pays du PNUD selon la modalité d'exécution directe (DEX) conformément aux dispositions.
- L'appropriation nationale est assurée à travers le comité de pilotage (CP) mis en place par le Ministère des affaires sociales et de la famille.
- Le Comité de pilotage (CP) supervise, suit et évalue toutes les activités du projet
- La mise en œuvre opérationnelle du projet est assurée par une équipe restreinte de gestion opérationnelle composée du coordonnateur, appuyé par une assistante administrative et financière et un chauffeur.
- Les procédures d'approvisionnement utilisées sont celles en vigueur au PNUD, avec l'appui du service d'achats du PNUD

IV. Résultats

Résultat 1. Les femmes sensibilisées sur leur implication dans la promotion de la protection des droits de la femme et sur la nécessité de son autonomisation

Pourcentage de réalisation 100%

Deux missions ont été organisées dans la zone du projet en juin 2009 et en août 2009. Des réunions ont été organisées avec les autorités locales (préfets, sous préfets, maires, responsables des structures administratives et non gouvernementales.) Des femmes leaders responsables des associations religieuses, des associations de développement et des droits de l'homme se sont rencontrées à travers diverses sessions.

Résultat 2. Les femmes informées sur l'approche de la protection des droits de la femme et sur la nécessité de son autonomisation

Pourcentage de réalisation 100%

A l'occasion des deux missions de juin 2009 et d'août 2009 toutes les parties prenantes ont pris part aux sessions d'information et d'échange organisées dans les divers chefs lieux de sous préfectures. Les objectifs et la logique du projet ont été présentés. Les rôles et responsabilités des femmes leaders ou détentrices d'influence et de pouvoir dans la promotion des droits de la femme ont été établis. Elles ont été informées de leur implication en tant que bénéficiaires principales dans le déploiement des activités du projet

Résultat 3. Les femmes formées aux techniques de protection des droits de la femme et sur l'autonomisation

Pourcentage de réalisation 95%

32 femmes leaders ont été formées à Bangui et dotées d'une riche documentation sur les droits de la femme. Elles sont munies d'une feuille de route pour la dissémination des connaissances et la mobilisation des femmes de leurs zones.

Résultat 4. Les femmes adoptent un plan d'action pour la vulgarisation de la protection des droits de la femme

Pourcentage de réalisation 45%

Les femmes leaders sont entrain de disséminer le processus de sensibilisation, d'information et de mobilisation dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action.

Résultat 5. Les femmes mettent des réseaux pour la promotion de la protection des droits de la femme et de l'autonomisation

Pourcentage de réalisation 60%

26 réseaux de femmes sur 45 prévus ont été mis en place. Les textes administratifs de confirmation en cours de réflexion aux fins de déterminer les options à retenir

Résultat 6. Les femmes reçoivent des kits pour promouvoir des activités génératrices de revenu

Pourcentage de réalisation 2%

Le processus d'acquisition des kits est en cours. Les besoins des bénéficiaires ont été identifiés avec et par les intéressées. Les spécifications techniques ont été établis et l'avis d'appel d'offre lancé dans la presse.

Résultat 6. Les femmes suivent et évaluent la mise en œuvre du plan d'action

Pourcentage de réalisation 0%

Les sessions de formation des femmes leaders en suivi et évaluation attendent d'être organisées pour leur permettre de mieux suivre le progrès réalisé ou dépasser des blocages et les surmonter.

V. Contraintes et leçons tirées

- La mise en œuvre du projet a subi des pesanteurs institutionnelles marquées un processus décisionnel peu souple
- Les difficultés inhérentes à la non compréhension de la logique du projet et des procédures de gestion du projet par les parties prenantes ;
- Les difficultés d'organisation des sessions du comité de pilotage du fait l'indisponibilité de certaines parties prenantes clé
- L'interférence des facteurs exogènes dans la mise en œuvre des activités programmées

VI. Lien entre le Projet et le Plan Prioritaire

Le projet s'inscrit dans deux domaines clés du cadre stratégique de consolidation de la paix et du Document de stratégie de réduction de la pauvreté : Il prend en compte trois axes du domaine de gouvernance du cadre stratégique de consolidation de la paix à savoir

- Promotion d'une culture de la paix, de la démocratie et de la réconciliation nationale
- Amélioration de la fourniture de services publics de base et de qualité et renforcer les capacités des institutions de l'Etat à fournir les services de qualité
- Garantir une justice équitable et lutter contre l'impunité.

VII. Partenaires nationaux et internationaux

Les partenaires nationaux, notamment les cadres du Ministère des affaires sociales, de la famille et de la solidarité nationale, du Ministère de l'administration du territoire, du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération internationale sont impliqués et jouent un rôle à deux niveaux :

1°) au niveau central par leur participation au comité de pilotage dont ils sont membres,
2°) au niveau de terrain, les Directeurs Régionaux des affaires sociales, les chefs de secteur social et les animateurs sociaux appuient fortement les femmes leaders par des conseils techniques. Les Préfets, sous-préfets, maires et chefs de villages sont favorables aux activités des femmes leaders et les appuient auprès des populations.

Sur le terrain les cadres du développement de l'agriculture et de l'élevage apportent un appui technique dans leurs domaines de compétence aux femmes leaders. Les ONG et Associations locales féminines sont fortement impliquées, car la plus part des femmes leaders sont issues de leur rang.

VIII. Plan de travail futur

Actions prioritaires identifiées pour la période suivante

Les actions prioritaires identifiées pour la période suivant le rapport, sont de trois ordres :

- i. Fourniture aux réseaux communautaires des équipements et matériels pour le déploiement des activités génératrices de revenu dans le cadre de l'autonomisation des membres
- ii. Appui conseil aux réseaux communautaires pour l'utilisation des kits reçus
- iii. Formation des leaders communautaires, responsables de la gestion des réseaux en suivi et évaluation ;

Adaptation de stratégie, de mise en œuvre ou de résultats escomptés

La forte participation des bénéficiaires à la formulation et à la mise en œuvre des options stratégiques et des activités du projet est la stratégie clé qui garantit la réussite et la pérennité des activités

IX. Indicateurs de performance

Un réseau communautaire de promotion de la protection des droits de la femme et de son autonomisation fonctionnel dans chaque zone affectée par les conflits

X. Abréviations et sigles

CP :	Comite de Pilotage
DEX :	Direct Execution
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
FCP :	Fonds de Consolidation de la Paix
UNIFEM :	Fonds des Nations Unies pour le Développement de la Femme
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la Population
US\$:	Dollars des Etats Unis